

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 1 sur 12

Rubrique 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification de la substance ou de la préparation

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Chemwatch Pty Ltd

+61 3 9573 3112 or (where available) Toll Free +800 2436 2255

Email chemwatch@chemwatch.net

Utilisation de la substance/préparation

Phosphate test solution for product 63L.

SYNONYMES

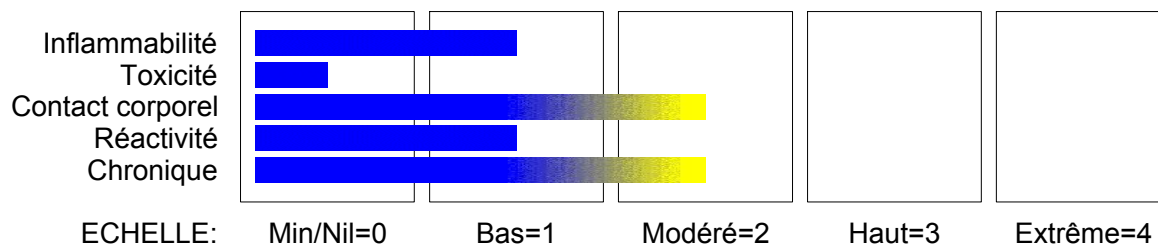
"Solution ID# 3311"

Rubrique 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

NATURE DE DANGER

CONSIDEREE COMME UNE PRÉPARATION DANGEREUSE SELON LA DIRECTIVE 1999/45/CE.

CLASSIFICATION DU RISQUE



RISQUE

R Codes

R36/38

Phrases Risque

Irritant pour les yeux et la peau.

Rubrique 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

NOM	CAS RN	RIS INT	%
glycerol EC NO: 200-289-5	56-81-5	Aucun	>97
DICHLORURE- D' ÉTAÏN EC NO: 231-868-0 Codes Risque : R22, R35, R41, R52	7772-99-8	C	<3

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 2 sur 12

Rubrique 4 - PREMIERS SECOURS

INGESTION

- Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
- Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

YEUX

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.
- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses.
- Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.
- Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

PEAU

Si le produit entre en contact avec la peau:

- Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
- Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

INHALE

- En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré.
- En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

NOTES POUR LES MÉDECINS

Traiter symptomatiquement.

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

LUTTE INCENDIE

- Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
- Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.
- Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau.
- Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
- Eviter de répandre l'eau sur les flaques de liquide.
- NE PAS approcher des containers suspectés être chauds.
- Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé.
- Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.

RISQUE D'INCENDIE/EXPLOSION

- Combustible.
- Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 3 sur 12

Rubrique 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.
 - Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).
 - Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs.
- Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO₂), chlorure d'hydrogène, phosgène, autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.
- Peut émettre des fumées toxiques.
- Peut émettre des fumées corrosives.

INCOMPATIBILITE AU FEU

Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.

PROTECTION INDIVIDUELLE

- Lunettes:
Lunettes résistant aux produits chimiques.
- Gants:
PVC de type résistant aux produits chimiques.
- Respirateur:
Filtre de type AB- P de capacité suffisante

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

ECLABOUSSURES MINEURES

- Glissant quand éclaboussé.
- Retirer toutes les sources d'allumage.
 - Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.
 - Eviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.
 - Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.
 - Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.
 - Essuyer.
 - Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.

ECLABOUSSURES MAJEURES

- Glissant quand éclaboussé.
- Risque modéré.
- Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.
 - Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.
 - Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.
 - Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.
 - Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
 - Augmenter la ventilation.
 - Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.
 - Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
 - Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage.
 - Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
 - Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.
 - Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.
 - Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 4 sur 12

Rubrique 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Rubrique 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
 - Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.
 - Evitez la concentration dans les trous et creux.
 - NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
 - Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
 - Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
 - N'utilisez PAS des seaux en plastique.
 - Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
 - Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
 - Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
 - Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
 - Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
 - Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
 - L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.
- NE PAS permettre des vêtements humidifiés par le produit de demeurer en contact avec la peau.

STOCKAGE

Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

INCOMPATIBILITE DE STOCKAGE

Eviter une réaction avec des agents oxydants.

NECESSITE POUR LE STOCKAGE

- Conserver dans les containers d'origine.
- Conserver les containers scellés.
- Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
- Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.
- Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture.
- Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.
- Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.

STOCKAGE SECURISE AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES CLASSES



+ X + X - +

+: *Peuvent être stockés ensemble*

O: *Peuvent être stockés ensemble en suivant des mesures spécifiques*

X: *Ne doivent pas être stockés ensemble*

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 5 sur 12

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition

Source	Matériel	VME mg/m ³
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France	glycerol (Glycérine (aérosols de))	10
EU Consolidated List of Indicative Occupational Exposure Limit Values (IOELVs)	stannous chloride, anhydrous (Tin and inorganic tin compounds)	2
EU Directive 91/322/EEC Indicative Occupational Exposure Limit Values (IOELVs)	stannous chloride, anhydrous (Tin (inorganic compounds as Sn) (6))	2

LIMITES D'EXPOSITION D'URGENCE

Matériel	Valeur IDHL révisée (mg/m ³)	Valeur IDHL révisée (ppm)
DICHLORURE- D' ÉTAIN	100	

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

GLYCEROL:

Pas disponible

DICHLORURE-D'ÉTAIN:

Les irritants sensoriels sont des produits chimiques qui produisent des effets secondaires temporaires et indésirables pour les yeux, le nez et la gorge. Les standards d'exposition professionnels historiques pour ces irritants ont été basés sur l'observation de réponses de travailleurs à de des concentrations aériennes variées. Les attentes actuelles nécessitent que presque chaque individu doive être protéger contre une irritation sensorielle mineure et les standards d'exposition sont établis en utilisant les facteurs d'incertitudes ou les facteurs de sécurité de 5 à 10 ou plus. A l'occasion, des niveaux des effets non-observables (NOEL) d'animaux sont utilisés pour déterminer ces limites quand les résultats humains ne sont pas disponibles. Une approche additionnelle, utilisé typiquement par le comité TLV (USA) pour la détermination des standards respiratoires pour ce groupe de produits chimiques, a été d'assigner des valeurs seuils (TLV C) pour les irritants à action rapide et pour assigner des limites d'exposition à court terme (TLV STEL) quand le poids des preuves de l'irritation, de la bio-accumulation et d'autres finalités se combinent pour garantir une telle limite. Par contraste, la commission MAK (Allemagne) utilise un système en cinq catégories basé sur l'odeur forte, l'irritation locale et la demi-vie d'élimination. Toutefois, ce système est en train d'être remplacé pour être consistant avec le Comité Scientifique de l'Union Européenne (EU) pour les Limites d'Exposition Professionnelle (SCOEL) ; qui est plus proche de celui des USA.

L'OSHA (USA) conclut que l'exposition à des irritants sensoriels peut provoquer :
Inflammation Susceptibilité augmentée aux autres irritants et agents infectieux.
Aboutissement à une dysfonction ou une blessure permanente La permission une meilleure absorption des substances à risque et Acclimatation du travailleur aux propriétés d'alerte à l'irritation à ces substances et donc augmente de fait le risque de surexposition.

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 6 sur 12

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Un TLV-TWA est recommandé afin de minimiser le risque d'une stannose. Le STEL (4,0 mg/m³) a été éliminé (depuis 1976) afin que les données toxicologiques additionnelles et une expérience d'hygiène industrielle puissent devenir accessible afin de fournir une meilleure base pour quantifier, sur une base toxicologique, quel devrait être en réalité le STEL.

PROTECTION INDIVIDUELLE



YEUX

- Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique.
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

MAINS/PIEDS

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

AUTRE

- Tenue complète.
- Tablier en P.V.C.
- Crème protectrice.
- Crème nettoyante pour la peau.
- Unité de lavement des yeux.

MOYENS TECHNIQUES VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION À LA SUBSTANCE

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Une ventilation d'échappement locale peut être nécessaire dans des conditions spécifiques. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contaminant:

Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)

aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)

Vitesse de l'air:

0.25- 0.5 m/s (50- 100 f/min)

0, 5- 1 m/s (100- 200 f/min.)

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 7 sur 12

Rubrique 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide) 1- 2, 5 m/s (200- 500 f/min)

Meulage, abattage abrasif, tonnelage, poussières générées par des roues à grandes vitesses (libérées à une vitesse initiale dans une zone de déplacement d'air très rapide). 2.5- 10 m/s (500- 2000 f/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle

1: Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce

2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement

3: Intermittent, faible production

4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement

Maximum de l'intervalle

1: Perturbation des courants d'air de la pièce

2: Contaminants à forte toxicité

3: Forte production, utilisation importante

4: Petite hotte – contrôle local uniquement.

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Liquide.

Poids Moléculaire: Pas Applicable

Point/intervalle de fusion (°C): Pas Disponible

hydrosolubilité (g/L): Pas Applicable

pH (1% solution): Pas Disponible

Composé volatile (%vol): Pas Disponible

Densité relative de vapeur (air=1): Pas Disponible

Limite inférieure d' explosivité (LIE): 0.9 glycerol

Température d' auto- combustion (°C): Pas Disponible

État: Liquide

Point/intervalle d' ébullition (°C): Pas Disponible

Densité relative (eau=1): 1.262

pH (comme fourni): Pas Disponible

Pression de vapeur (kPa): Pas Disponible

Taux d' évaporation: Pas Disponible

Point d' éclair (°C): 160 (CC) glycerol

Limite supérieure d' explosivité (LSE): Pas Disponible

Temp de décomposition (°C): Pas Disponible

Viscosité: Pas Disponible

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 8 sur 12

Rubrique 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Rubrique 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

- Présence de matériaux incompatibles.
 - Le produit est considéré stable.
 - Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
-

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE

EFFETS AIGU SUR LA SANTE

INGESTION

Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.

YEUX

Un nombre limité de preuve ou d'expériences pratiques suggèrent que le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux chez un nombre substantiel de personnes. Un contact prolongé ave les yeux peut provoquer une inflammation caractérisée par des rougeurs temporaires de la conjonctivite (similaires à des brûlures dues au vent).

PEAU

Il existe certaines preuves suggérant que ce produit puisse provoquer une faible inflammation mais significative de la peau survenant directement après le contact ou après une certaine période de temps. Une exposition répétée peut provoquer un eczéma de contact qui est caractérisée par des rougeurs, des tuméfactions et des ampoules. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.

INHALE

Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit.

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 9 sur 12

Rubrique 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS CHRONIQUES SUR LA SANTE

Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Phosphate Test Solution #2

Toxicité et irritation

Pas disponible. Se référer aux constituants individuels.

Rubrique 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

Se reporter aux données pour les ingrédients, qui suivent :

glycerol:

Algue IC50 (72 hr.) (mg/l) : 2900- 10000

log Kow (Sangster 1997): - 1.76

log Pow (Verschueren 1983): 1.07692307

BOD5: 51%

COD: 95%

ThOD: 93%

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

log Kow: -2.66- -2.47

DB 05 si non indiqué: 0.617-0.87,31-51%

DCO: 1.16,82-95%

DThO: 1.217-1.56

CL50 pour les poissons: >5000 mg/l

DICHLORURE-D'ÉTAIN:

Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.

NE jetez PAS dans les égouts ou les canalisations.

Le produit est classé comme un écotoxique* car le CL50 des poissons (96 heures) est inférieur ou égal à 0,1 mg/l.

* Classification des Substances comme Ecotoxiques (Dangereuses pour l'Environnement)

Appendice 8, Tableau 1

Compiler's Guide for the Preparation of International Chemical Safety Cards: 2003.

Rubrique 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Percer les containers afin de prévenir une ré-utilisation.

Selon le Catalogue européen des codes des déchets, les Codes des déchets ne sont pas spécifiques aux produits mais spécifiques à l'utilisation. Les Codes des déchets devront être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application dans lequel le produit est utilisé.

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 10 sur 12

Rubrique 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaire:

NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES:ADR, IATA, IMDG, ADN

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES



RISQUE

R Codes
R36/38

Phrases Risque
Irritant pour les yeux et la peau.

SURETE

Codes S
S23
S24
S39
S401

S26

S46

Phrases S
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Pour nettoyer les sols et les objets contaminés par ce produit, utilisez de l' eau et du détergent.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l' eau et consulter un spécialiste.
En cas d' ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l' emballage ou l' étiquette.

ANNEXE II: Indications de danger

Xi Irritant

REGLEMENTATIONS

Phosphate Test Solution #2 (CAS: Aucun):
Aucune réglementation applicable

glycerol (CAS: 56-81-5) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

CODEX General Standard for Food Additives (GSFA) - Additives Permitted for Use in Food in General, Unless Otherwise Specified, in Accordance with GMP EINECS

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A: List of authorised monomers and other starting substances

EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

GESAMP/EHS Composite List of Hazard Profiles - Hazard evaluation of substances transported by ships

IMO IBC Code Chapter 18: List of products to which the Code does not apply

IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances

IMO Provisional Categorization of Liquid Substances - List 1: Pure or technically pure products

International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List

OECD Representative List of High Production Volume (HPV) Chemicals

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France

DICHLORURE-D'ÉTAIN (CAS: 7772-99-8) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 11 sur 12

Rubrique 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EINECS

EU Consolidated List of Indicative Occupational Exposure Limit Values (IOELVs)

EU Directive 91/322/EEC Indicative Occupational Exposure Limit Values (IOELVs)

EU Directive 96/61/EC concerning integrated pollution prevention and control, Annex III

European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)

European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products

WHO Guidelines for Drinking-water Quality - Chemicals for which guideline values have not been established

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante: - Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles - Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977). - Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel) - Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96- 98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail - Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234- 3)

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

PREUVES LIMITEES

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

* (preuves limitées).

RISQUE

Explication des Codes de Risques utilisés dans le MSDS

R Codes	Phrases Risque
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R52	Nuisible pour les organismes aquatiques.

ANNEXE II: Indications de danger

C

Corrosif

MODIFICATIONS DE SECTIONS MSDS

Le tableau suivant affiche le numéro de la version et la date à laquelle chaque section a été modifiée en dernier.

Nom de section	Version	Date	Nom de section	Version	Date	Nom de section	Version	Date
Soins chroniques	4	6- Octobre-2005	Lutte incendie (risque incendie/explosion)	4	6- Octobre-2005	Protection individuelle (mains/pieds)	4	6- Octobre-2005
Soins urgents (inhalé)	4	6- Octobre-2005	Spills (major)	4	6- Octobre-2005	Protection individuelle (yeux)	4	6- Octobre-2005
Soins urgents (peau)	4	6- Octobre-2005	Spills (minor)	4	6- Octobre-2005	Apparence	4	6- Octobre-2005
Soins urgents (yeux)	4	6- Octobre-2005	Handling Procedure	4	6- Octobre-2005	Propriétés Physiques	4	6- Octobre-2005
Composants	4	6- Octobre-2005	Stockage (container adapté)	4	6- Octobre-2005	Environnemental	4	6- Octobre-2005
Premiers secours	4	6- Octobre-	Mécanismes	4	6- Octobre-	Élimination	4	6- Octobre-

continué...

PHOSPHATE TEST SOLUTION #2

Chemwatch Fiche de données de sécurité (Conforme à (CE) No 1907/2006 (REVUE)

Date de livraison: 6-Octobre-2005

NH369SCP

CHEMWATCH 4650-17

Version Num:4

CD 2008/2 Page 12 sur 12

Rubrique 16 - AUTRES INFORMATIONS

(peau) Premiers soins (yeux)	4	2005 6- Octobre- 2005	techniques Protection individuelle (autres)	4	2005 6- Octobre- 2005	2005
------------------------------------	---	-----------------------------	--	---	-----------------------------	------

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature.

La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 16 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration.

Ce document est soumis au droit d'auteur. Sauf en cas d'utilisation pour un usage privé, de recherche, de critique, comme autorisé par la loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite par aucun moyen sans la permission écrite de ChemWatch. Tél (+61 3) 9572 4700.

Date de livraison: 6-Octobre-2005

Imprimer la date: 26-Août-2008